



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Cinquième réunion du Comité consultatif

Mar del Plata, Argentine, 13 – 17 avril 2010

Rapport sur le processus de recrutement pour la sélection du Secrétaire exécutif de l'Accord

Sous-comité de recrutement, Président du Comité consultatif

Le présent document est présenté pour examen par l'ACAP et il est possible qu'il contienne des données, des analyses et/ou des conclusions non publiées et susceptibles d'être modifiées. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées à des fins autres que les travaux du Secrétariat de l'ACAP, du Comité consultatif de l'ACAP ou de leurs groupes de travail auxiliaires, sans l'autorisation des propriétaires des données originales.

Rapport sur le processus de recrutement pour la sélection du Secrétaire exécutif de l'Accord

Sous-comité de recrutement, Président du Comité consultatif

INTRODUCTION

Le 2 décembre, l'Accord de siège entre le gouvernement de l'Australie et le Secrétariat de l'ACAP est entré en vigueur. Cet accord prévoyait le lancement d'un processus de recrutement pour nommer un Secrétaire exécutif, conformément au Règlement du personnel de l'Accord (Résolution 2.2, Annexe A) adopté lors de la deuxième Réunion des Parties.

Un échéancier décrivant les étapes à suivre dans le processus de recrutement a été rédigé avant la deuxième session de la Réunion des Parties. Ce processus, qui donnait suite à la Résolution 2.2, a fait l'objet de discussions et a été approuvé par le Comité consultatif à CC4 et pendant la période intersessions. Par la suite, un appel à candidatures pour le poste de Secrétaire exécutif a été téléchargé sur le site de l'ACAP et a également été envoyé aux Parties, conformément à l'annexe A de la Résolution 2.2 : « *Une annonce dans chacune des langues officielles, établissant les critères de sélection, sera postée sur le site Web de l'ACAP et communiquée à chaque Partie pour publication dans les médias jugés appropriés, dans le but d'attirer les candidatures au poste de Secrétaire exécutif. Ces annonces nationales seront de forme similaire à celle des annonces postées sur le site Web.* »

Conformément à l'Annexe A de la Résolution 2.2, *les Parties ont nommé trois membres du Comité consultatif comme Sous-comité de recrutement pour examiner toutes les questions liées au recrutement et à la nomination d'un nouveau Secrétaire exécutif.* » En ce qui concerne la nomination des membres par région pour le Sous-comité de recrutement, la Nouvelle-Zélande a nommé le Dr Johanna Pierre représentante de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et de l'Afrique du Sud, l'Argentine a nommé Mme Corina Lehmann représentante de la région sud-américaine, et le Royaume-Uni a nommé M. Trevor Salmon représentant de la région européenne. Le Président du Comité consultatif, le Dr Marco Favero, a pris part au processus de sélection en coordonnant le processus de recrutement et en s'occupant de la correspondance avec les Parties et les candidats tout au long du processus de sélection.

CALENDRIER

La procédure décrite ci-dessous a été élaborée pour le recrutement du Secrétaire exécutif, conformément aux prescriptions de la Résolution 2.2 de la RdP2, Annexe A. Ce calendrier a été établi dans l'intention de terminer le processus de recrutement avant le début de la deuxième session de la Réunion des Parties le 27 avril 2009.

2008:

- | | |
|--------|--|
| 07 nov | Régions invitées à désigner les membres du Comité consultatif pour le Sous-comité de recrutement. |
| 25 nov | Noms des membres proposés du Sous-comité transmis à la RdP en vue de la nomination. |
| 02 déc | L'Australie ratifie l'Accord de siège. |
| 03 déc | Annonce pro forma pour l'appel à candidatures envoyée aux points de contact nationaux. |
| 15 déc | Les Parties et le Secrétariat lancent l'appel à candidatures (voir Annexes 1 et 2 pour les détails). |

15-29 déc	Demandes reçues. A ce stade, les candidats ont soumis un formulaire de renseignements personnels accompagné d'une lettre de motivation répondant aux critères de sélection (maximum 1500 mots) ⁽¹⁾
29 déc	Date limite pour les soumissions ⁽²⁾
30 déc	Propositions envoyées aux traducteurs (si nécessaire) ⁽³⁾
2009:	
19 janv	Propositions envoyées pour évaluation et classées par le Comité de recrutement en fonction des critères de sélection ⁽³⁾
28 févr	Liste restreinte de cinq candidats établie.
01 mars	Candidats sélectionnés notifiés et renseignements complémentaires demandés.
15-30 mars	Renseignements complémentaires examinés et entretiens réalisés par téléphone Deux candidats les plus aptes retenus
01 avril	Deux candidats sélectionnés notifiés et convoqués pour un entretien.
24 avril	Entretiens avec les deux candidats les plus aptes réalisés à Bergen et sélection finale effectuée.
19 juin	Processus de nomination terminé et résultat annoncé aux Parties.

Notes

- (1) Cette approche a été envisagée étant donné l'incertitude du nombre de postulants et les implications correspondantes pour le calendrier (traduction / évaluation) et le budget (notamment les coûts de traduction). Exiger des propositions complètes à ce stade aurait pu faire augmenter les coûts du processus au-delà du budget disponible et aurait pu représenter une charge de travail impossible pour le comité dans le temps disponible.
- (2) Il était prévu que les propositions seraient soumises électroniquement Président du CC pour compilation et transmission ultérieure pour traduction et évaluation
- (3) Le temps nécessaire pour la traduction et l'évaluation des demandes dépendrait beaucoup du nombre de demandes reçues. Pour éviter des coûts de traduction excessifs, les demandes seraient évaluées dans la langue dans laquelle elles avaient été soumises. Si aucun membre du comité de sélection ne connaissait la langue utilisée dans la demande (qui devait être une des trois langues officielles), ces demandes seraient alors traduites dans l'une des autres langues de l'ACAP.
- (4) Les candidats sélectionnés seraient priés d'envoyer des renseignements complémentaires (par exemple, curriculum vitae complet et lettre de motivation)

PROCESSUS DE SÉLECTION

Neuf demandes ont été reçues pour le poste de Secrétaire exécutif. Elles provenaient de représentants de quatre Parties (l'Afrique du Sud, l'Australie, la France, le Royaume-Uni). La première liste de candidats sélectionnés établie par le Comité de sélection était réduite à cinq candidats. Par la suite, deux candidats préférés ont été choisis par le Comité de recrutement. Ces candidats ont été convoqués pour un entretien qui devait coïncider avec la deuxième session de la Réunion des Parties. L'entretien portait essentiellement sur les critères annoncés dans l'annonce de recrutement, notamment les activités passées et les qualifications, ainsi que les compétences nécessaires pour être un Secrétaire exécutif efficace. On a demandé aux candidats de donner des exemples de situations applicables et comparables qui équiperaient les candidats des compétences et des connaissances requises.

Après les entretiens, les membres du Comité de recrutement ont conféré entre eux et se sont mis d'accord sur le candidat préféré auquel une offre de nomination serait faite. Le Comité de recrutement proposé aux Parties, lors de la Réunion des Parties, que le président de la RdP serait la personne compétente pour faire l'offre d'emploi, en se fondant sur la recommandation du Comité de recrutement. La RdP a soutenu cette

proposition. Après l'acceptation de l'offre et de la nomination, les Parties ont été notifiées du résultat du processus de recrutement. Ce résultat a été rendu public par circulaire et sur le site Web de l'ACAP

RECOMMANDATIONS

Le processus de recrutement a très bien fonctionné, surtout si l'on considère les délais serrés et le fait que le Comité n'avait pas de précédent sur lequel il pouvait se fonder. On trouvera ci-dessous quelques recommandations destinées à faciliter les futurs processus de recrutement.

- Lorsque c'est possible, il serait peut-être préférable de tenir les entretiens à d'autres moments que pendant les réunions de l'ACAP. Dans le processus de recrutement dont il a été question plus haut, à cause des implications financières et de la disponibilité d'un Comité, les entretiens réglementaires ont dû avoir lieu pendant RdP2. Ceci a créé une charge de travail supplémentaire pour les personnes concernées, tant avant que pendant une semaine déjà extrêmement chargée.
- Permettre au processus de recrutement d'avoir lieu avec plus de temps entre les étapes. Par exemple, dans le cas décrit ici, les candidats devaient présenter leurs curriculums vitae dans des délais serrés et on disposait de peu de temps pour les faire traduire, le cas échéant. S'il y avait eu un grand nombre de postulants, ces délais auraient été extrêmement difficiles ou impossibles à observer.
- Veiller à ce que des fonds suffisants soient disponibles pour soutenir un processus robuste. L'idéal serait de provisionner la traduction complète des documents requis dans les langues de l'ACAP préférées par les membres du Comité de recrutement. Le financement devrait également couvrir les frais de déplacement des candidats, leur hébergement pendant les entretiens, etc.
- La RdP souhaitera peut-être définir de manière plus explicite les éléments du processus de recrutement qui ne sont pas précisés actuellement. Par exemple, la composition du Comité de recrutement (par exemple, spécifier une approche régionale ou autre), la révision des critères proposés pour le recrutement et utilisés pour choisir parmi les candidats (Résolution 2.2, Annexe A), l'importance relative de ces critères, et quelle sera la personne la plus compétente pour faire l'offre de nomination au candidat préféré.

ANNEXE 1



Appel de candidatures
Secrétaire exécutif de l'ACAP
Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Les candidatures sont sollicitées pour le poste de Secrétaire exécutif au Secrétariat de l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP). Le Secrétariat de l'ACAP est une organisation intergouvernementale qui soutient le travail de l'Accord dont l'objectif est d'atteindre et de maintenir une situation de conservation favorable pour les albatros et les pétrels. Le siège du Secrétariat est situé à Hobart, en Tasmanie (Australie).

Le Secrétaire exécutif sera nommé conformément aux conditions déterminées par le statut du personnel de l'Accord. Une enveloppe de rémunération composée d'un traitement annuel échelonné entre 100 000 et 110 000 dollars australiens (AUD) et d'avantages sociaux, y compris les contributions à un fonds de retraite, sera offerte au (à la) candidat(e) retenu(e).

Sont sollicitées les candidatures de personnes qui remplissent les critères suivants :

Critères essentiels

1. Doit être ressortissant(e) d'une Partie à l'ACAP.
2. Expérience ou connaissance approfondie des activités des organisations intergouvernementales internationales.
3. Compétences en matière de représentation et de promotion.
4. Maîtrise d'une des langues officielles de l'ACAP (anglais, français ou espagnol).
5. Possession d'un niveau approprié d'expérience de la gestion et de compétences éprouvées, y compris dans : a) la préparation de budgets financiers et la gestion des dépenses ; et b) l'organisation de réunions et la fourniture de soutien du Secrétariat aux comités de haut niveau.

Critères souhaitables

6. Connaissance de la conservation des albatros et des pétrels.
7. Expérience et qualifications correspondant au poste.
8. Compétence dans les langues de l'ACAP.

Les lettres de candidature traitant spécifiquement des critères de sélection énumérés ci-dessus doivent être envoyées par courrier électronique au Président du Comité consultatif, Marco Favero (marco.favero@acap.ag), avant la fermeture des bureaux, le 15 décembre 2008. Les demandes doivent inclure le formulaire de renseignements personnels inclus ci-dessous ainsi que les antécédents du candidat pour remplir les critères de sélection (maximum 1500 mots)

ANNEXE 2



Appel de candidatures
Secrétaire exécutif de l'ACAP
Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Veillez envoyer ce formulaire, dûment complété, accompagné de votre curriculum vitae traitant spécifiquement des critères de sélection énumérés ci-dessous (1500 mots au maximum) au Dr Marco Favero, Président du Comité consultatif, Accord sur la conservation des albatros et des pétrels, marco.favero@acap.aq

Critères essentiels

1. Doit être ressortissant(e) d'une Partie à l'ACAP.
2. Expérience ou connaissance approfondie des activités des organisations intergouvernementales internationales.
3. Compétences en matière de représentation et de promotion.
4. Maîtrise d'une des langues officielles de l'ACAP (anglais, français ou espagnol).
5. Possession d'un niveau approprié d'expérience de la gestion et de compétences éprouvées, y compris dans: a) la préparation de budgets financiers et la gestion des dépenses ; et b) l'organisation de réunions et la fourniture de soutien du Secrétariat aux comités de haut niveau.

Critères souhaitables

6. Connaissance de la conservation des albatros et des pétrels.
7. Expérience et qualifications correspondant au poste.
8. Compétence dans les langues de l'ACAP.

INFORMATIONS PERSONNELLES	
Nom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Nationalité	
COORDONNÉES	
Adresse postale	
Téléphone résidentiel	
Téléphone professionnel	
Téléphone portable	
Adresse électronique	
(Deuxième) adresse électronique	

CANDIDATURE AU POSTE DE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

Nom du candidat :

informations générales vous concernant (maximum 1500 mots)